Amicale des Durgeons
Etalans

Procès verbal N° 02/2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'amicale des Durgeons d'Etalans s'est tenue le vendredi 7 février 2020 à 20h30, Espace Douges Etalans.

Étaient présents : Fabrice Leduc, Didier Bolle, wilfried Waroquier, Franck Berardi, Robin Groslambert Jacques Griffiths au téléphone

Absents : Christophe Dellasanta,

Ainsi que 14 sociétaires de l'association.
Il y avait aussi 2 procurations.

ORDRE DU JOUR

Le vice-président, remplaçant le président indisponible pour maladie mais présent au téléphone, remercie toutes les personnes présentes.

1) Rapport d'activités 2019 :

- 2019 a été une année moyenne de pêche malgré la sécheresse.
  214 cartes adulte à l'année (-5)
  47 cartes enfant à l'année (-20)
  260 cartes à la journée (adulte et enfant) (-27)
  3 cartes de nuits (-3)

- Pour 2019, 6 lâchers de truites ont été effectués pour un poids de **590** kg portion et 3**0** kg de grosses.

- Un concours de pêche au coup a été organisé le 28 avril, très bonne journée malgré la pluie, avec 24 équipes de 2 pêcheurs engagées pour 25kg280.

Du 23 juillet au 03 août oxygénation de l'eau, jour et nuit avec des pompes, dû au manque d'oxygène dans l'étang et par la chaleur.

Le 4 novembre, plainte a été déposée auprès de la gendarmerie par le président pour détérioration d'un bien appartenant à autrui,

Il n'y a pas eu d'alevinage en décembre, suffisamment de poissons, la fraye marche bien.

2) <u>Compte: bilan financier</u> :

Bilan financier accepter à l'unanimité**.**

3) <u>Saison pêche 2020</u> :

3.1 **-** ouverture le samedi 07 mars 2020 à 7h00
- fermeture le dimanche 06 décembre 2020 au soir.
- ouverture du brochet le samedi 02 mai 2020 (la pêche aux vairons et autres vifs est interdite avant le 02 mai 2020).

3.2 - Les prix des cartes restent inchangés pour l'année 2020

3.3 - Cette année 620 kg de truites vont être lâchers.

<u>6 lâchers seront effectués :</u>

07 mars	110 kg + 30 kg de grosse
04 avril	80 kg
09 mai	100 kg
26 septembre	80 kg
10 octobre	110 kg
07 novembre	80 kg + 30 kg de grosse

soit 560kg portion, 60kg de grosse

Pour les jours de lâchers de truites, seule la pêche à la truite est autorisée, la pêche à la truite est individuelle, nous ne devons pas mélanger les prises entre plusieurs pêcheurs, pour faciliter le contrôle, les truites doivent être visibles.

3.4 - <u>pêches de nuit</u>

Une demande faite par Robin Groslambert pour mettre les pêches de nuit en illimité pour juillet et août avec une carte plus chère. Demande déjà faite en AG de 2019. La réponse de 2019 a été la suivante :

Trop de complications, des demandes de surveillance supplémentaire.

Un vote a été réalisé : POUR 2 CONTRE 25,

Pour compenser cela, une pêche de nuit a été mise en place en septembre (2 nuits)

Demande faite par Robin, membre du bureau, voyant que son cas personnel sans s'occuper des autres sortes de pêche et ne veux pas prendre de responsabilités pour contrôler.
Un débat houleux a eu lieu, un vote a été effectué.

Il faut signaler que pour les personnes n'ayant pas la carte annuelle, pour une nuit le montant était de 20€, Robin il y a 3 ans nous a dit que c'était trop cher donc nous avons baissé le prix à 15€ et maintenant il est prêt à augmenter le prix, pas trop normal de sa part.

Le débat partait à la dérive donc Bernard , un sociétaire a pris la parole et a dit lorsque que l'on vient à la pêche à l'étang, c'est pour un moment de détente et de loisirs, pour entendre les oiseaux et non pour ce prendre la tête pour des histoires de distances parce que les carpistes ne respectent pas le règlement, et ne trouve pas normal qu'avec toutes les cartes vendues il y a seulement 20 sociétaires à l'AG.

<u>Les pêcheurs de carpes doivent respectés les distances de pêche.</u>

Donc nous restons pour 6 pêches de nuit (19 nuits) pour le prix unique de 40€, le prix de la carte annuelle,

- du 21 au 24 mai (3 nuits)
- du 12 au 14 juin (2 nuits)
- du 10 au 15 juillet (5 nuits)
- du 24 au 26 juillet inclus (3 nuits)
- du 13 au 17 août inclus (4 nuits)
- du 11 au 13 septembre (2)

3.5 La pêche à la carpe se fait exclusivement en NO KILL. Toutes les carpes doivent être remises à l'eau.

4) Un concours de pêche au coup à l'américaine, par équipe de 2 aura lieu le dimanche 26 avril 2020 la pêche est fermée pour les autres pêcheurs.

5) <u>Journée d'entretien</u>

Trois dates sont retenues le samedi 15 février le samedi 22 février, le samedi 29 février à 8h00 selon la météo.

Les bénévoles sont les bienvenus.

6) <u>Assemblée générale 2020</u>

Vendredi 05 février 2021 à 20h30 espace Douge Etalans.

<u>7) La composition du bureau au 07 février:</u>

Président : Jacques Griffiths
Vice précisent : Fabrice Leduc
Secrétaire : démissionnaire
Trésorier : démissionnaire n'est pas venu une seule fois en 2019 à l'étang ou aux réunions, n'ayant pas payé sa cotisation comme le précise les statuts, il est exclus comme membres du bureau.

Membres : Christophe Dellasanta, Franck Berardi, Didier Bolle, Wilfried Waroquier,Robin Groslambert

Sylvie Guay est démissionnaire, trop timide pour contrôler les pêcheurs, elle ne se sent pas à l'aise.
Daniel Aucant est démissionnaire pour raison de santé.

Cette année 2 membres sont à renouveler :
Jacques Griffiths et Fabrice Leduc

Un vote a été réalisé :
Jacques Griffiths 20 voix réélu
Fabrice Leduc 22 voix réélu

Le président demande si des personnes veulent se présenter, des places sont éventuellement à prendre,

Monsieur Bernard Pauthier se présente est élu par 22 voix.

<u>Composition du nouveau bureau :</u>

Jacques Griffiths, Fabrice Leduc, Christophe Dellasanta, Franck Berardi, Didier Bolle, Robin Groslambert, Wilfried Waroquier, Bernard Pauthier

8) <u>Vente de cartes de pêche :</u>

Vente de cartes de pêche pendant la journée de nettoyage de 13h30 à 16h00
Vente de cartes de pêche le vendredi 6 mars de 13h30 à 18h00

9) <u>Divers :</u>

Un sociétaire demande de délimiter un angle de l'étang pour que les lignes à carpes ne se croissent pas lors des pêches de nuit, d'accord pour cette demande.

Fin de la réunion à 21h45

Le Président